

PDM et La Défenseure des enfants

Dr Christian Navarro

Président de PDM

PDM est une Organisation Non Gouvernementales Médicale à spécificité pédiatrique (85% des adhérents sont pédiatres, libéraux ou hospitaliers).

PDM est donc attachée à faire respecter les droits des enfants, tels qu'ils sont établis dans le texte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant créée en 1989, ratifiée par la France en 1990.

Notre ONG a été créée pour améliorer le sort des enfants. Plus particulièrement au niveau de la santé, de la prévention, de la prise en charge des difficultés socio-médicales des enfants et des traitements. **PDM intervient donc essentiellement dans le domaine médical, non sur l'urgence mais dans la durée.**

Nous n'imposons pas, nous échangeons, nous écoutons et nous proposons. Nos actions concernent essentiellement la formation de personnels médicaux et paramédicaux, avec une vision herméneutique. Actions humanitaires pour un développement durable.

Cette conception de l'approche des enfants, l'écoute des partenaires, le respect de la parole et le souci d'efficacité dans l'intérêt des enfants nous semble proches de l'attitude et de l'esprit de travail de l'équipe de la défenseure des Enfants.

Nous ne travaillons certes pas ensemble sur un même thème : Mme Versini propose ses services en France, nous à l'étranger, mais rien n'interdit que nous ne fonctionnions un jour sur un sujet identique. Mr Patrice Blanc, attaché de Claire Brisset, nous a déjà accompagné à Siem Reap (Cambodge), et PDM pourrait intervenir en France.

Les enfants migrants qui posent des problèmes aux autorités françaises et dont les deux premières défenseures des enfants, Mme Claire Brisset et Mme Dominique Versini, ont signalé les extrêmes difficultés – *liberté de parole qui est peut être responsable de cette décision gouvernementale de dissolution au sein d'une institution plus vaste* -, ces enfants migrants donc, viennent de pays dans lesquels nous menons des missions depuis de nombreuses années : notamment le Maroc et la Moldavie, deux marches de l'Europe.

Nous voyons là que des actions conjointes pourraient exister pour prévenir les difficultés des Etats et la souffrance des enfants.

Notre consternation devant cette décision gouvernementale est immense. Nous dénonçons cette violence, masque d'un profond désarroi. Car il faut se sentir particulièrement agressé, c'est-à-dire en grande difficulté face à la parole de Madame Dominique Versini, pour en arriver à cette violence et une telle démonstration de faiblesse. **Reculer ainsi dans la défense des Droits de l'enfant est une grossière erreur certes, mais aussi la marque d'une réelle faiblesse.**

PDM, ONG pédiatrique française, ne peut que s'associer à la protestation générale contre cette fusion-disparition de la fonction de Défenseur des enfants. Ce qui est recherché, sous le masque d'améliorer les services, c'est bien la dissolution au sein d'un organisme plus vaste, retirant tout poids à la parole de la Défenseure des enfants.

La forme prise pour recourir et annoncer ce choix, associée à une absence de concertation avec la principale intéressée, présagent déjà le haut intérêt des responsables de la proposition pour l'éventuelle future fonction de Défenseure des enfants.

Il est possible de penser que la fusion de la CNDS entre dans la même logique.

Faudra-t-il une fois encore mobiliser et gaspiller une énergie gouvernementale déplacée pour faire adopter une loi, pour ensuite refuser le décret d'application, forme nouvelle de reconnaissance obligée d'une erreur d'Etat ?

Le 25 septembre 2009